
COMPTE-RENDU

Le jeudi 20 décembre 2018 à 20h12, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric SPANGENBERG

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE,
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Michel POIROT, Madame Elianor TAGNE,
Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Monsieur Michel VANDROUX,
Monsieur Daniel CHANEL, Monsieur Serge RUMEAU,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Madame Muriel DAUVERGNE,
Madame Catherine SANGROUBER, Monsieur Jean-Charles CIZA,
Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT, Monsieur Charles-Matti ZENTZ,
Madame Jacqueline ESSEX, Monsieur Léon JANUS,
Madame Christelle COLNAGHI, Madame Martine BERNELIN DA SILVA,
Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT,
Madame Laurence DIJON.

Avaient donné pouvoir :

Madame Manuela MARIE à Madame Jacqueline ESSEX (jusqu'à 20h45),
Madame Marie-Claude LALEMANT à Madame Evelyne PUECHAVY,
Madame Sandrine PERRON-HARDY à Madame Elianor TAGNE,
Monsieur Ludovic LEA à Monsieur Joël MANCEL,
Madame Evelyne LEGROUX à Monsieur Daniel CHANEL,
Monsieur Franck PHILIPPE à Madame Martine BERNELIN DA SILVA,
Madame Isabelle WENGER-ARTZ à Monsieur Léon JANUS.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Frédéric SPANGENBERG est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 14 novembre 2018.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Lecture de l'ordre du jour de la séance :

1. Finances – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement en 2019 avant le vote du budget primitif de la Ville.
2. Finances – Autorisation de verser un acompte de subvention au CCAS de Triel-sur-Seine en 2019 avant le vote du budget primitif de la Ville.
3. Finances – Autorisation de verser un acompte de subvention à l'association du personnel communal de Triel-sur-Seine en 2019 avant le vote du budget primitif de la Ville.
4. Finances – Avenant à la convention conclue avec la préfecture des Yvelines pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité afin d'y inclure les actes soumis au contrôle budgétaire.
5. Ressources humaines – Fixation de la rémunération des agents recenseurs.
6. Ressources humaines – Adhésion à la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour la participation à la protection sociale complémentaire 2019-2024.
7. Ressources humaines – Création de poste.
8. Commande publique - Adhésion au groupement de commandes du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour les assurances incendie, accident et risques divers.
9. Urbanisme – Attribution d'une subvention au titre de la surcharge foncière a la société 1001 Vies Habitat pour une opération située 8 Grande rue de Pissefontaine.
10. Services techniques – Approbation de la convention avec la Communauté Urbaine GPS&O pour la coopération sur les activités de viabilité hivernale sur le domaine public routier communautaire.
11. Services techniques – Autorisation donnée au Maire de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public dans le cadre du réaménagement du centre des finances publiques.
12. Services techniques – Autorisation donnée au maire de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public dans le cadre des travaux de sécurité incendie a l'espace Rémi Barrat.
13. Services techniques – Dénomination d'une nouvelle voie à la suite de l'octroi d'un permis d'aménager sur un terrain situé rue des Réservoirs.
14. Services techniques – Présentation du rapport d'activité 2017 du Syndicat d'Énergie des Yvelines.
15. Périscolaire – Approbation de la convention pour la Charte Qualité Plan Mercredi.
16. Périscolaire – Approbation de l'avenant n°1 a la convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.
17. Questions orales.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du mercredi 14 novembre 2018 est adopté à la majorité absolue, 30 voix pour, une abstention (*Monsieur Franck Philippe*).

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n° 2018-227 à n° 2018-255

20181220DEL01 : FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.

RAPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, **23 voix pour, 3 abstentions** (*Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT*) et **6 voix contre** (*Monsieur Franck Philippe, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Martine BERNELIN DA SILVA et Monsieur Jean RAFTON*),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2019 les crédits d'investissement ci-après :
 - Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 112 508.50 €
 - Commencement des études nécessaires à certains travaux comme le nouveau local de la Police Municipale (maîtrise d'œuvre, SPS...),
 - Renouvellement des Antivirus des différents logiciels de la commune.
 - Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 977 022.02 €
 - travaux dans les écoles René Pion et Les Hublins,
 - travaux dans le nouveau local de la Police Municipale,
 - travaux de la Maison de santé,
 - Acquisition de matériel technique,
 - Dépannages urgents du matériel informatique.
 - **S'ENGAGE** à voter au budget 2019 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.
-

20181220DEL02 : FINANCES – AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE DE SUBVENTION AU CCAS DE TRIEL-SUR-SEINE EN 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.

RAPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **VERSE** un acompte au Centre Communal d'Action Sociale équivalent au quart de la subvention accordée en 2018, soit 75 000 €,
 - **S'ENGAGE** à voter au budget 2019 a minima la somme correspondante.
-

20181220DEL03 : FINANCES – AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL DE TRIEL-SUR-SEINE EN 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.

RAPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **VERSE** un acompte à l'Association du Personnel Communal de Triel équivalent au quart de la subvention accordée en 2018, soit 1 750 €,
 - **S'ENGAGE** à voter au budget 2019 a minima la somme correspondante.
-

20181220DEL04 : FINANCES – AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA PRÉFECTURE DES YVELINES POUR LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ AFIN D'Y INCLURE LES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE.

RAPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention avec la Préfecture des Yvelines pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité afin d'y inclure les actes soumis au contrôle budgétaire,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document afférent.
-

20181220DEL05 : RESSOURCES HUMAINES – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs intervenant dans le cadre des opérations de recensement de la population pour l'année 2019 à :
 - o Une part forfaitaire de 360 euros bruts pour la participation à la semaine de reconnaissance préalable à l'enquête,
 - o 1.50 euro brut par foyer effectivement enquêté par chaque agent recenseur,
 - o Une part de la dotation de 2 193 euros versée par l'INSEE, au prorata des foyers effectivement enquêtés.
- **FIXE** la rémunération de l'agent coordonnateur en charge de la préparation de l'enquête à 350 euros bruts,
- **FIXE** la rémunération de l'agent coordonnateur adjoint en charge notamment du suivi de l'enquête, de la transmission des résultats à l'INSEE et de la supervision des agents recenseurs pendant la collecte à 600 euros bruts.

20181220DEL06 : RESSOURCES HUMAINES – ADHÉSION A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE 2019-2024.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet de convention de mutualisation avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, pour la participation à la protection sociale complémentaire pour la période 2019/2024,
- **APPROUVE** le projet de convention d'adhésion avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, pour la participation à la protection sociale complémentaire pour la période 2019/2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux projets de convention susmentionnés,
- **PRÉCISE** que la participation financière de la Commune au bénéfice des agents est la suivante :
 - o 15 euros mensuels pour les agents dont l'indice majoré de traitement est compris entre 325 et 350,
 - o 10 euros mensuels pour les agents dont l'indice majoré de traitement est supérieur à 350.

20181220DEL07 : RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **MODIFIE** le tableau des emplois pour créer un emploi de Technicien territorial à temps complet,
 - **INSCRIT** les crédits correspondants à l'article 64111 du budget communal.
-

20181220DEL08 : COMMANDE PUBLIQUE - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADHÈRE** au groupement de commandes proposé par le CIG de la Grande Couronne pour les assurances IARD pour la période 2020-2023,
 - **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CIG de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.
-

20181220DEL09 : URBANISME – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA SURCHARGE FONCIÈRE A LA SOCIÉTÉ 1001 VIES HABITAT POUR UNE OPÉRATION SITUÉE 8 GRANDE RUE DE PISSEFONTAINE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue des suffrages exprimés, 23 voix pour, 5 abstentions** (*Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Martine BERNELIN DA SILVA et Monsieur Jean RAFTON*) **et 5 voix contre** (*Monsieur Franck Philippe, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON*),

- **AUTORISE** le versement d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 70 000 euros au profit de la société 1001 Vies habitat,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à l'attribution de cette subvention,
 - **PRELÈVE** la dépense correspondante sur le budget communal à l'article 20422.
-

20181220DEL10 : SERVICES TECHNIQUES – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE GPS&O POUR LA COOPÉRATION SUR LES ACTIVITÉS DE VIABILITÉ HIVERNALE SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-FRANCOIS BOUTOILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet de convention relatif à la coopération entre la Commune et la Communauté urbaine GPS&O dans le cadre des activités de viabilité hivernale sur le domaine public routier communautaire,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention et tout document afférent.
-

20181220DEL11 : SERVICES TECHNIQUES – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES.

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-FRANCOIS BOUTOILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue des suffrages exprimés, 31 voix pour, une abstention (Monsieur Jean RAFTON) et une voix contre (Monsieur Franck Philippe),**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, en vue de la réalisation de travaux d'aménagement intérieur des locaux destinés à accueillir le nouveau poste de police municipale.
-

20181220DEL12 : SERVICES TECHNIQUES – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE A L'ESPACE RÉMI BARRAT.

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-FRANCOIS BOUTOILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, en vue de la réalisation de travaux de sécurité incendie à l'Espace Rémi Barrat.
-

20181220DEL13 : SERVICES TECHNIQUES – DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE A LA SUITE DE L'OCTROI D'UN PERMIS D'AMÉNAGER SUR UN TERRAIN SITUÉ RUE DES RÉSERVOIRS.

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-FRANCOIS BOUTOILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **NOMME** la voie nouvelle située au droit de la rue des Réservoirs « Allée Marcel Isy-Schwart »,
 - **PRÉCISE** que la numérotation des lots desservis par cette allée sera fixée par arrêté de Monsieur le Maire,
 - **PRÉCISE** que les frais afférents à l'acquisition de nouvelles plaques de rue et au numérotage des habitations sont à la charge de la Commune.
-

20181220DEL14 : SERVICES TECHNIQUES – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES.

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-FRANCOIS BOUTOILLE

Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2017 du Syndicat d'Energie des Yvelines.
-

20181220DEL15 : PÉRISCOLAIRE – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL VANDROUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue des suffrages exprimés, 32 voix pour, une abstention (Monsieur Alain GELOT)**,

- **APPROUVE** le projet de convention pour la mise en place d'une Charte qualité plan mercredi pour la période 2018-2021.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer le projet de convention et tout document afférent.
-

20181220DEL16 : PÉRISCOLAIRE – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL VANDROUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de financement conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour les accueils de loisirs sans hébergement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer le projet d'avenant et tout document afférent.

La séance est levée à 22h56.

Fait à Triel-sur-Seine, le 24 décembre 2018

Affiché le : 26 DEC. 2018

Le Maire,

Joël MANCEL

